



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de l'Isère

AMOPA®

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2024 *Le talent de la parole*

Notre section AMOPA® de l'Isère a institué ce concours il y a maintenant dix ans, au moment de la célébration du Bicentenaire des Palmes Académiques, à l'intention des lycéens des classes de première et terminale (toutes séries) de notre département, dans l'esprit défini ci-dessous. La réforme du Bac, prévoyant désormais un « grand oral », nous a confortés dans notre désir de permettre aux lycéens de montrer tout leur talent et nous a incités à poursuivre notre action en ce sens auprès d'eux. Après bien des péripéties en 2020 et 2021, dues aux aléas successifs ayant marqué toute cette longue période, comme chacun sait, nous avons eu ces deux dernières années le plaisir d'accueillir à nouveau et de récompenser de brillantes et brillants candidat(e)s.

Résolument optimistes, nous proposons donc à nouveau ce concours en 2024, sous sa forme classique, c'est-à-dire « en présentiel », excluant à ce jour 20 octobre 2023 une participation « en distanciel » comme précédemment du fait de l'arrivée des « vagues » COVID successives.

Rappelant qu'il ne pourra avoir lieu que si le nombre d'inscrits est suffisant, nous invitons nos lycéens isérois (donc actuellement en classe de 1^{ère} ou de Terminale) à participer selon le schéma suivant :

« Vous avez à cœur de présenter un projet, promouvoir un objet /un livre /une idée...etc., défendre une cause, condamner un comportement... Vous êtes libre du choix de votre intervention ».

Seule contrainte : vous plier au règlement du concours (§ II ci-dessous) ».

I. Esprit du concours et attentes du jury

Ce concours a pour objectif de valoriser les aptitudes orales, de mettre en valeur des qualités qui vont servir aux jeunes d'aujourd'hui dans la poursuite de leur projet personnel, tout en montrant au jury qu'ils sont sensibles à notre ambition de défendre et illustrer le langage et la culture. Nous serons donc attentifs :

- A la qualité de « l'invention » : la capacité du candidat à trouver des idées étayant son propos de manière pertinente, à puiser dans sa culture générale pour l'illustrer, à faire preuve de créativité, voire d'originalité
- A la qualité de la « disposition » : le souci de rigueur qu'il aura mis à organiser ses idées en construisant son discours, en les développant dans une argumentation logique, claire, convaincante
- A la qualité de « l'élocution », ce qu'on appelle aujourd'hui « la maîtrise de la langue » : non seulement la correction (convenance du niveau de langue, clarté et pureté du langage), mais aussi l'élégance, l'agrément, voire l'éclat, l'art qu'aura mis le candidat à faire valoir sa pensée par le choix des mots et leur arrangement, par l'emploi de figures judicieuses et opportunes - en un mot le style
- A la maîtrise du langage corporel : la combinaison aisée et harmonieuse des effets de voix, de physionomie et de gestes)
- A la « mémoire » : un candidat le nez plongé dans ses notes ne peut espérer être évalué comme un autre qui aura toutes ses idées, son plan, ses références en tête et regardera le jury...
- Enfin -cela va de soi mais il vaut mieux le préciser- à la présentation générale du candidat.

II. Modalités de participation

Date et lieu : le concours aura lieu en principe **mercredi 3 avril après-midi** ; en cas d'impossibilité majeure, il pourrait être repoussé au mercredi suivant 10 avril. La date et le lieu (en principe un lycée grenoblois) seront opportunément communiqués aux candidats, en fonction de la situation du moment

et du nombre de candidats inscrits.

Inscription : l'inscription préalable est obligatoire, **dans les délais fixés** (voir formulaire joint). Chaque candidat recevra en temps voulu une convocation comportant l'heure de son audition. Aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.

Durée de la prestation : la durée est fixée à **15 minutes** (la maîtrise du temps est donc capitale). Au terme de l'exposé, le candidat pourra avoir à répondre brièvement à une ou deux questions du jury.

Choix de l'intervention : le candidat dispose du libre choix de son intervention. Il devra néanmoins fournir au moment de son inscription une notice d'une dizaine de lignes dans laquelle il précisera le thème de son intervention et la posture qu'il compte adopter (présenter, défendre, récuser, ...etc).

Attention : *il arrive que des candidats oublient de joindre ce document et ne le fournissent qu'après un rappel, voire deux et même selon un délai qui peut être long. Or le jury en a absolument besoin dès la clôture des inscriptions. On ne peut plus dorénavant garantir que cette situation fera l'objet d'un rappel, la conséquence, à notre grand regret, pouvant être l'annulation de la candidature.*

III. Jury, montant et remise des Prix

Le jury est composé de personnes appartenant à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, membres ou non du Bureau de sa section de l'Isère. En fonction du nombre de candidats, il peut être réparti en sous-commissions, les coprésidences éventuelles de ces dernières ayant été confiées dès l'institution du concours à Me Jean Balestas, Avocat et Bâtonnier honoraire du Barreau de Grenoble, M. Jacques Pin, Procureur général honoraire et M. le Professeur Gérard Luciani, professeur émérite de la Faculté des Lettres de Grenoble, ce dernier restant président du jury siégeant en formation plénière et Mme Dominique Abry, Maître de conférences honoraire de l'ex-Université Stendhal, étant alors vice-présidente. Le décès voilà deux ans de Me Balestas et du Professeur Luciani a amené à revoir l'organisation et la présidence du jury est dorénavant confiée à Mme Dominique Abry.

A l'issue des auditions, le jury délibère et établit un classement (Premier Prix, Second Prix, Premier Accessit, Second Accessit...). En fonction du nombre des récompenses décernées par le jury et des ressources financières mobilisables, le Bureau, sur proposition du président de l'AMOPA-Isère après avis du trésorier, arrête le montant de chaque récompense et le président remet ou adresse un chèque à chaque lauréat titulaire d'un compte bancaire ou à défaut une carte-cadeau. **A titre purement indicatif**, le montant d'un Premier Prix se situait ces dernières années entre 150 et 250€, celui d'un Second Prix entre 100 et 150€, d'un Premier Accessit entre 50 et 100€ mais il n'est pas possible à ce jour de confirmer ces sommes pour l'avenir.

Grenoble, le 20 octobre 2023

Le président de l'AMOPA-Isère,

Jean-Cyr Meurant

AMOPA®-ISÈRE

« Servir et Partager »

70 bd Franklin-Roosevelt – 38500 Voiron

Courriel : amopa38.president@orange.fr

Tél. : 04 76 91 14 17 / 06 82 91 72 36



Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 29 FÉVRIER 2024

A

**M. J.C. MEURANT,
Président de L'AMOPA-ISÈRE
70 Boulevard Franklin-Roosevelt
38500 VOIRON**

Je soussigné(e),

..... (nom)(prénom)

Établissement :

Classe (très précisément) :

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse e-mail (veiller à la lisibilité de cette adresse, des impossibilités étant fréquentes) :

**Demande mon inscription au concours d'éloquence 2024 de l'AMOPA® de l'Isère.
Je joins la notice de présentation de mon intervention, conformément au règlement (cf § II,
modalités de participation).**

**J'ai bien noté que je recevrai en temps voulu une convocation comportant le lieu, le jour et
l'heure de mon audition et qu'aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.**